

Rapport d'inspection d'une installation basse tension industrielle ou assimilée

NON CONFORME

Date: 23/04/2026

Inspecteur: Colas Rieuneaud

Mentor: Jago

Installateur: -

Étiquette d'identification: LOMBAERT Rudi

Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de serie:

Date rapport: 23/04/2026

Adresse de l'installation

Rue	Rue Communale
Numéro	66
Boîte	
Postcode	1083
Commune	GANSHOREN
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	LOMBAERT Rudi
Rue	Terlinden
Numéro	6
Boîte	
Postcode	1785
Commune	Merchtem
Pays	Belgique

Installateur

Nom	Non communiqué
N° TVA	-
Numéro de téléphone	
E-mail	-

Type

Industrie légère

Type de contrôle

Visite de contrôle concernant les installations non-domestiques selon RGIE livre 1 chapitre 6,5, et 4,2,4,4.

Données du système

Influences externes: Facteurs d'influence non présents, voir les infractions

CONTRÔLE DE L'INSTALLATION

Description de la portée du contrôle de l'installation Dépôt

La contrôle comprend plusieurs tableaux divisionnaires Non

Schéma de liaison à la terre TT via compteur public

SN teller:

Distributeur: SIBELGA Tension: 1N400V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 20 A

Type de prise de terre Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Évaluation des schémas électriques Les schémas ne sont pas en ordre, voire liste avec infractions pour plus de détails.

Pouvoir de coupure protection générale (TGBT)

Réseau d'urgence

inapplicable


courant de court-circuit Max. Valeur calculée :

courant de court-circuit max. du réseau d'urgence Max.

Type et section du câble d'alimentation XVB 2x10

Filiation Non

TABLEAUX DIVISIONNAIRES

1	Description: Tgbt	
	Remarques (Néerlandais): I12.05: De IP-grad van het bord is niet in overeenstemming met de aanwezige uitwendige invloedsfactoren (Boek 1 Afdeling 5.1.4, & 9.1.6.).	Remarques (Français): I12.05: Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas en accord avec les facteurs d'influences externes présents (Livre 1 Section 5.1.4, & 9.1.6.).

RÉSULTATS DES MESURES ET ESSAIS

Résistance de dispersion de prise de terre	Non mesure Ω
Liaisons équipotentielles	Pas bon
Bouton test DDR	Pas en ordre - voir infractions

Court-circuit et des mesures d'isolement:

Tableau de distribution/circuit/sortie	Icc max (kA)	Icc min (kA)	Riso (M Ω)
--	--------------	--------------	--------------------

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- I11.03 Les liaisons équipotentielles principales sont incomplètes, non connectées ou ne présentent pas la section minimale requise. (Livre 1 Sous-section 5.4.4.1.)
- I11.08 Le sectionneur de terre manque ou n'est pas aisément accessible (RGIE Livre 1 Sous-section 4.2.3.1 et 5.4.2.1.).
- I11.09 L'appareil de classe "1" n'est pas raccordé au conducteur de protection (Livre 1 section 2.4.3.c & 5.4.3.1.).
- I11.10 La continuité du conducteur de protection avec l'installation de terre n'est pas assurée (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.g. & 5.4.3.5).
- I11.13 La continuité du conducteur de protection de la broche de terre est à revoir (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.g. & 5.4.3.5).
- I12.03 Les ouvertures non utilisées du tableau ne sont pas obturées (Livre 1 Sous-section 5.1.4, & 4.2.2.3. & 5.3.5.1.a.).
- I12.04 Le repérage des circuits(s), bornes de raccordements et/ou appareillages (interrupteur, disjoncteur,...) est absent, faux ou incomplet (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. & 3.1.3.3.a. & 5.1.6.1.).
- I12.05 Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas en accord avec les facteurs d'influences externes présents (Livre 1 Section 5.1.4. & 9.1.6.).
- I12.10 La tension de service n'est pas affichée sur chaque tableau électrique (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.).
- I12.13 La section du câblage interne du tableau électrique n'est pas adaptée au courant prévu (Livre 1 Sous-section 4.4.1.1 & 4.4.1.2.).
- I12.14 Le tableau électrique ne pouvait pas être démonté (Livre 1 Sous-section 5.3.5.1.c.).
- I12.15 Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels. Le repérage individuel sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre indique: le numéro d'identification du tableau de répartition et de manoeuvre, la tension d'alimentation, le schéma de mise à la terre, le courant de court-circuit présumé maximal, l'utilisation de la technique de filiation (Livre 1 Sous-section 3.1.3.2.)
- I12.17 Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)
- I13.03 La base de la protection n'est pas pourvue d'éléments de calibrage adéquats (Livre 1 Sous-section 5.3.5.5.).
- I13.04 Le(s) fusible(s) shunté(s) (fraudés) sont à remplacer (Livre 1 Chapitre 9.5.).
- I14.04 Les canalisations (type) ne sont pas adaptées aux influences externes (Livre 1 Section 5.1.4. & 9.1.6.).
- I14.09 Les canalisations doivent être fixés à l'aide de fixations appropriées. (Boek 1 Onderafdeling 5.2.2. en 5.2.9.)
- I14.10 Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés. (Livre 1 Sous-section 5.2.9.3. et 5.2.9.6.)
- I14.13 Les câbles du type XVb, VVB, XGB et/ou VGVB doivent être protégés mécaniquement jusqu'à une hauteur minimale de 10 cm au-dessus du niveau du sol. (Livre 1 Sous-section 5.2.1.5.)
- I15.03 Dans un réseau TT, la protection contre les contacts indirects doit être assurée par une isolation renforcée ou des dispositifs de protection contre les courants différentiels. (Livre 1-Sous-section 4.2.4.4.)

I18.01 Absence d'un rapport de conformité avant mise en service pour la totalité ou une partie de l'installation électrique et/ou un rapport périodique effectué conformément aux exigences du Livre 1 Section 9.1.1.

I18.02 Le plan de situation de l'installation n'a pas pu être présenté (Livre 1, section 2.12 et 2.13 et sous-section 3.1.2.1. et 9.1.1.).

I18.04 Le schéma unifilaire est absent ou n'est pas conforme à la réalité (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2.2. et 9.1.1.)

I19.01 Le matériel électrique est à refixer selon les règles de l'art (Livre 1 Sous-section 1.4.1.2. & 1.4.1.3) aux prochaines endroits:

I19.02 Certaines prises sont endommagées et/ou pas bien fixées (Livre 1 Sous-section 1.4.2.1.)

I19.03 L'équipement électrique est endommagé aux endroits suivants: (Livre 1 Sous-section 1.4.2.1.)

I19.06 Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les structures de luminaires (Livre 1 Sous-section 5.2.6.1.) Refermer les boîtes de dérivation

I20.03 La continuité des conducteurs de protection et/ou équipotentielles n'est pas garantie. (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.g. & 5.4.3.5.)

Conclusion

Le contenu de ce rapport doit être pris en compte.

- Au moment du contrôle, des infractions ont été constatées vis-à-vis
 - livre 1 de l'RGIE (AR08/09/2019),
 - L'installation doit être contrôlée au plus tard 23/4/2031 RGIE Livre 1 section 6.5.2., de même avant la mise en usage de chaque modification ou extension importante au Livre 1 du RGIE (AR 08/09/2019).

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Colas Rieuneaud

Colas Rieuneaud
ACEG VZW - #524

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.1.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.

Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.

Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.

Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839,866,481



